

Commune de Conlie

Réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2014

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de votants : 17

Date de la convocation : 10 septembre 2014

Date d'affichage : 12 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : M. GARENNE, maire ;

M. Joachim BELLESSERT, Mme Nathalie THIÉBAUD, M. Christian LEMASSON, Mmes Céline NOURY-DÉSILE et Valérie RADOU, adjoints ;

MM Jean-Claude BOUGLET, Christian SYBILLE, Philippe BOURRELIÉ (jusqu'au vote de l'ordre du jour n°7 : gratification stagiaire), Mmes Claudine PIAU, Patricia TESSIER, Véronique PÉAN, MM Olivier SEVIN, Philippe FAYET, Mme Gabrielle ZAMARRENO, M. Vital JARRY, Mme Marcelle GAINARD, M. Jean-Louis GOUPY, conseillers municipaux.

Absente excusée : Mme Sandrine BONNET

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE.

M. Joachim BELLESSERT premier adjoint au maire délégué aux finances, présente au conseil la décision modificative numéro 2 du budget de la commune.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2014 + DM 1	DM 2
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	465 512	14 272,66
61522	Entretien et réparation de bâtiments	70 292	14 272,66
012	CHARGES DE PERSONNEL	611 600	-11 600
6218	Autre personnel extérieur	33 600	-6 600
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 800	300
6488	Autres charges	12 600	-5 300
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	144 000	-3 254
73923	Reversement sur FNGIR (<i>privt Tascom</i>)	125 000	-3 254
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	212 128,54	-3 100
6531	Indemnités des maires, adjoints	53 000	-500
6532	Frais de mission		40
6533	Cotisations de retraite des maires, adjoints	2 400	-200
6534	Cotisations de sécurité sociale part patronale	6 500	-3 000
6542	Créances éteintes		560
TOTAL DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES		1 433 240,54	-3 681,34
66	CHARGES FINANCIÈRES	112 800	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	108 000	6 000
6618	Intérêts des autres dettes	4 800	4 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500	-900
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	2 500	-900
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		1 551 540,54	5 418,66
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 999 650,96	5 418,66

Commune de Conlie

Réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2014

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2014 + DM 1	DM 2
013	ATTENUATION DE CHARGES	12 000	2 000
6419	Rembts/rém.personnel	12 000	2 000
73	IMPOTS ET TAXES	745 800	7 125
73111	Contributions directes TF et TH	635 000	2 407
73112	Contributions directes CVAE	36 800	917
73113	Contributions directes TASCUM	56 000	1 007
73114	Contributions directes IFER	6 700	2 794
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	532 598	-7 023
7411	Dotation forfaitaire	261 000	-9 736
74121	Dotat°de solidarité rurale	116 000	4 519
74127	Dotation nationale de péréquation	40 000	-225
74718	Autres	7 150	2 350
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe prof,	3 100	127
74833	Etat - comp au titre CFE		1 504
74834	Etat-Compensat° au titre d'exo taxes foncières	16 000	-2 113
74835	Etat-Compensat° au titre d'exo taxe d'habitation	45 000	-4 479
7485	Dotation titres sécurisés	4 000	1 030
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES		1 819 190	2 102
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 000	2 150
7788	Produits exceptionnels divers	4 000	2 150
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		1 166,66
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctt courant		1 166,66
TOTAL RECETTES RÉELLES		1 823 190	5 418,66
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 999 650,96	5 418,66

La section de fonctionnement qui s'équilibrait à 1 999 650,96 € s'équilibre désormais à 2 005 069,62 €.

Commune de Conlie

Réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2014

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2014 + DM 1	DM 2
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		1 519 190,00	-124 717,26
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT NON INDIVIDUALISÉES		136 000	6 900
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 000
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme		1 000
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES	84 000	7 000
204132	Subventions au département	84 000	-16 681
20422	Subventions aux personnes de droit privé		23 681
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 000	-1 100
2113	Terrains aménagés	23 500	-1 100
DÉPENSES OPÉRATIONS INDIVIDUALISÉES		1 383 190	-131 617,26
8 98	LA POSTE		1 815
21318	Constructions autres bts publics		1 815
30	TERRAINS AMÉNAGÉS	14 607	444
2312	Terrains	14 607	444
33	MSP (Hors Taxes)	118 244	6 316
2183	Matériel de bureau et informatique	38 297	-1 224
2184	Mobilier		127
2188	Autres immos	2 400	1 300
2313	Constructions	77 547	6 113
40	VOIRIE	1 085 805	-133 392,26
2152	Installations de voirie	1 000	
2315	Installations	1 084 805	-156 500
238	Avances et acomptes		23 107,74
41	ÉCLAIRAGE PUBLIC	114 728	-6 800
2315	Installations	114 728	-6 800
DÉPENSES FINANCIÈRES		99 000	7 300
1641	Emprunts en euros	99 000	7 300
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		1 618 190	-117 417,26
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		1 778 840,48	-117 417,26

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2014 + DM 1	DM 2
RECETTES D'ÉQUIPEMENT		1 181 452	-123 415,26
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	565 984,46	-63 615
1341	DETR	130 000	-63 615
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	615 467,73	-82 908
1641	Emprunts en euro	615 467,73	-82 908
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		23 107,74
238	Avances et immobilisations		23 107,74
RECETTES FINANCIÈRES		149 097,87	5 998,0
10	APPORTS DOTATIONS ET RESERVES	138 117,87	5 998,0
10226	Taxe d'aménagement	3 000	5 998,0
RECETTES RÉELLES		1 330 550,06	-117 417,26
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 778 840,48	-117 417,26

La section d'investissement qui s'équilibrait à 1 778 840,48 € s'équilibre désormais à 1 661 423,22 €.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.

Commune de Conlie

Réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2014

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET MUSÉE DE LA 2^{ème} GUERRE MONDIALE ROGER BELLON

M. Joachim BELLESSORT premier adjoint au maire délégué aux finances, présente au conseil la décision modificative numéro 1 du budget du musée.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2014	DM 1
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		200	- 47
6718 Autres charges exceptionnelles		200	- 47
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		54 669	- 47
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		518	47
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		518	47
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		55 187	-

Les dépenses de fonctionnement restent inchangées 55 187 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2014	DM 1
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		592	47
2188 Autres		592	47
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		592	47
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		996,25	47

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2014	DM 1
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		518	47
TOTAL RECETTES D'ORDRE		518	47
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		996,25	47

La section d'investissement qui s'équilibrait à 996,25 € s'équilibre désormais à 1 043,25 €.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.

EFFACEMENT DE DETTES

M. le Premier Adjoint, délégué aux finances, informe le Conseil municipal que M. le Receveur Municipal a transmis une demande d'effacement de dettes de 270.51€ sur des factures de cantine du budget commune, suite à décision de justice

Cette somme sera imputée à l'article 6542 du budget commune.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil, avec 17 voix pour et 1 abstention, approuve cette délibération.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur :

- la liste n° 1396970532 pour un montant total TTC de 3 148.42€ au budget assainissement,
- la liste n° 1386512032 pour un montant total TTC de 272.85€ au budget commune,

présentées le 11 septembre 2014 par le receveur municipal.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil, avec 9 voix pour et 9 abstentions, approuve cette délibération.

Commune de Conlie

Réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2014

REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Le premier adjoint en charges des finances, rappelle aux conseillers que le montant des provisions constituées au 31 décembre 2013 pour un procès au tribunal administratif s'élève à 1 166.66€.

Compte tenu du choix fait par un requérant, à savoir de ne pas poursuivre ces actions en justice contre la commune de Conlie puisqu'il n'a pas saisi la Cour Administrative d'Appel de Nantes dans les deux mois à compter de la date du jugement le 3 avril 2014 et, par conséquent, prenant acte implicitement du jugement du Tribunal Administratif de Nantes en date du 3 avril 2014, le conseil décide d'affecter cette somme du 6815 "Provision pour risques et charges de fonctionnement" au 7815 "Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant".

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

M. Joachim BELLESSORT rappelle qu'il a été inscrit 2 000€ à l'article 6815 "Provisions pour risques et charges de fonctionnement" au budget 2014 pour se prémunir d'éventuelles pertes en justices dans ces dossiers et qu'il y a lieu de déterminer les sommes à provisionner.

Le conseil municipal décide de provisionner 666.66€ pour chacun des trois dossiers en instance au Tribunal Administratif de Nantes et à la Cour Administrative d'Appel de Nantes :

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.

RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONTRE UN ARRÊTÉ DU MAIRE ACCORDANT UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Après avoir été informé par M. le Maire d'un recours au tribunal administratif contre la commune suite à la prise d'un arrêté par lequel le Maire de la commune de Conlie a décidé de délivrer un permis de construire pour deux bâtiments d'élevage, le Conseil municipal :

- autorise M. le Maire à agir en justice pour défendre la commune au tribunal administratif ;
- accorde un mandat à Maître Florence BOIDIN pour la représenter en justice pour ce recours au tribunal administratif.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.

GRATIFICATION STAGIAIRE

M. le Maire explique qu'une délibération prise le 11 septembre 2012 autorise les gratifications aux stagiaires passant plus de deux mois dans la collectivité.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer quant à l'attribution d'une gratification aux stagiaires passant moins de deux mois dans la collectivité, à la condition qu'elle donne entière satisfaction.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil, avec 5 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions, décide de ne pas accorder de gratification aux stagiaires passant moins de deux mois dans la collectivité.

Commune de Conlie

Réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2014

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur Christian LEMASSON, troisième adjoint au maire délégué à l'urbanisme, présente au conseil la demande de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise reçue le 30 juillet 2014.

Cette demande a pour objet le transfert de droit de préemption sur deux Zones d'Activités Intercommunales (ZAI) implantées sur la commune de Conlie, l'une route du Mans et la seconde rue de l'Épinaube.

La Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise est compétente au niveau du développement économique. Pour optimiser la gestion de ces sites, elle souhaiterait pouvoir y exercer le droit de préemption.

Après examen de ce dossier, le conseil,

DECIDE de ne pas déléguer l'exercice du droit de préemption sur ces deux ZAI à la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise.

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le conseil, avec 16 pour et 1 voix contre, approuve cette délibération.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur Christian LEMASSON, troisième adjoint au maire délégué à l'urbanisme, présente au conseil la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption, situé rue du Docteur Répin section AB n°101 (335m²).

Après examen de ce dossier, les membres du conseil municipal décident de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur ce bien.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.

PRIX DES REPAS OCCASIONNELS A LA CANTINE

Madame Nathalie THIÉBAUD, deuxième adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, présente au conseil la proposition de la commission affaires scolaires concernant le prix du repas occasionnel à la cantine.

Elle précise que pour l'année 2013-2014 le coût de revient du repas occasionnel était de 7.69€ contre 5.91€ pour 2012-2013. Habituellement, le coût du repas occasionnel est pris en charge dans son intégralité par la famille de l'élève, à savoir 5.91€ pour la précédente année scolaire.

Compte-tenu de cette hausse, il est proposé au conseil municipal qu'une partie du coût soit pris en charge par la mairie.

La commission "scolaire et périscolaire", après s'être réunie, propose de prendre à la charge de la mairie 0.69€ des 7.69€ que représente le coût de revient du repas occasionnel. Par conséquent il reste à la charge de la famille de l'élève 7.00€.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.

Commune de Conlie

Réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2014

ACTIVITÉS ACCESSOIRES DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame Nathalie THIÉBAUD, deuxième adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, rappelle conseil municipal que la commune a mis en place la réformes des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2014.

Pour assurer le fonctionnement du service, il est envisagé de faire appel, à des fonctionnaires de l'Éducation National enseignants qui seraient rémunérés par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires. Les communes ont, en effet la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement. Ces personnels seraient affectés à l'aide aux leçons.

Cette organisation serait applicable pour l'année scolaire 2014-2015.

La réglementation est fixée par le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État.

La rémunération versée serait égale au montant des indemnités fixées par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

Les montants plafonds de rémunération s'établissent ainsi :

- **Heure d'étude surveillée :**
 - Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 19.45€
 - Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 21.86€
 - Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 24.04€

Il est proposé au conseil de retenir ces montants.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu Madame THIÉBAUD, 2^{ème} adjointe au Maire en charge des affaires scolaires dans ses explications complémentaires et après avoir procédé à un vote à main levée, à l'unanimité, le conseil municipal,

DÉCIDE pour l'année scolaire 2014-2015, de faire assurer les missions d'aide aux leçons, au titre d'activité accessoire, par des enseignants contre une rémunération égale au montant des indemnités fixées par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif.

RÉGIE DE RECETTES DU CAMPING MUNICIPAL : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Mme Céline NOURY-DÉSILE, 4ème adjointe chargée de la culture et du tourisme, explique qu'un vol est survenu au camping municipal dans la nuit du 6 au 7 août 2014. Il porte, notamment, sur une somme de 104.50€ qui manque dans les recettes de la régie.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse et de décharge de responsabilité du régisseur du camping municipal.

Après avoir procédé à un vote à main levée, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.